

suite. Il sera bientôt trop tard et ce sera dommage si, en tant que nation, nous permettons à ces terres de pâturage des prairies, d'un caractère si spécial, de disparaître à jamais.

Il y a dans ma circonscription et dans celle qui se trouve à l'ouest de la mienne, Swift Current-Maple Creek, plusieurs excellents emplacements où pourrait être aménagé un parc de ce genre. Ils longent la frontière américaine et attireraient de nombreux touristes de notre grand voisin du sud. Ils ne sont pas trop éloignés de la Trans-Canada et les gens de la Saskatchewan et, de partout ailleurs au Canada y auraient facilement accès. Comme parc national, la région serait un atout important pour l'économie canadienne et, pour la postérité, une image de ce qu'était à ses débuts notre économie agricole de l'Ouest.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont demandé que les parcs provinciaux qui existent présentement des deux côtés de la ligne de partage entre l'Alberta et de la Saskatchewan, dans la région de Cypress Hills, relèvent du système des parcs nationaux. C'est une région curieuse et très remarquable, entourée de tous côtés par la prairie mais entièrement différente et le site est des plus intéressants et des plus reposants.

Je remercie le ministre de son intérêt évident dans le maintien et le développement de notre système de parcs. J'ai l'intention d'appuyer ce bill.

M. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'apprendre que le représentant d'Assiniboia (M. Douglas) est en faveur de l'idée d'un second parc national en Saskatchewan. C'est un autre converti à la cause que j'ai épousée il y a 12 ans dans cette Chambre. A cette époque, je faisais partie du comité permanent sur les affaires indiennes et du développement du Nord canadien, j'ai soumis la question à l'attention du ministre d'alors. Il a répondu que c'était une bonne idée, mais qu'il n'y serait donné suite que si le budget le permettait. Un nouveau gouvernement a été élu. Le ministre de l'époque a consenti, même si le parc ne pouvait être aménagé immédiatement, à ce qu'on étudie sérieusement la question.

• (4.40 p.m.)

Je n'ai pas arrêté d'en parler ainsi que des avantages que la création d'un second parc national apporterait à la Saskatchewan. Le 22 avril 1965, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alors, l'actuel ministre

[M. Douglas (Assiniboia).]

des Travaux publics (M. Laing) a annoncé dans cette Chambre que le gouvernement allait s'occuper de cette question. Il y a cinq ans de cela. Je me demande ce qui est arrivé. Je dirais au député d'Assiniboia (M. Douglas) qu'une nouvelle occasion s'offre à lui de bien faire comprendre à ses collègues les avantages à tirer d'une proposition telle que la mienne. Il bénéficierait de mon plein appui.

Je ne saurais laisser passer l'occasion sans exprimer ma très ferme opposition à tout le concept du bill C-152. A moi, comme à bon nombre de mes honorables amis, le principe dont s'inspire le bill déplaît souverainement. De fait, il est si peu démocratique que je m'étonne qu'un gouvernement dit responsable, qui de temps à autre répète son slogan d'une société juste, fasse preuve d'assez de témérité pour l'embrasser. Tout dans le bill témoigne d'une grande indifférence à l'égard des principes démocratiques sur lesquels notre pays et notre constitution s'appuient. Qu'on nous propose de confier l'administration de nos 19 parcs nationaux à une société de la Couronne, cela m'est incompréhensible. Voilà un exemple encore, parmi bien d'autres, de la façon dont le gouvernement ignore les droits de l'homme ordinaire. Il propose ici d'avoir recours à l'établissement d'un contrôle sur la troisième source de revenus du pays. Désormais, si ce bill est voté, nous allons nous trouver avec une autre vache sacrée de plus et Dieu sait que nous en avons déjà trop!

On a parlé à plusieurs reprises, au cours de ce débat, des parcs nationaux de l'Ouest et de la situation grave dans laquelle se trouvent là-bas les détenteurs de baux. Je voudrais lancer un avertissement à tous ceux qui s'intéressent aux parcs nationaux des autres provinces de notre grand pays. Si ce que je crois au sujet de ce projet de loi inique est vrai, le bill dont nous sommes saisis touchera tous les parcs nationaux et tous ceux qui vivent dans leur enceinte.

Plutôt que de présenter le bill C-152 tendant à créer une société de la Couronne, le gouvernement devrait, à mon avis, déposer un projet de loi visant à établir un ministère fédéral du tourisme, responsable devant le Parlement, qui prendrait sous sa totale responsabilité non seulement les parcs nationaux mais aussi la grande industrie du tourisme et toutes les questions touchant le potentiel touristique de ce beau pays qui est le nôtre.

Une trentaine de ministères sont maintenant représentés à la Chambre des communes et si nous les examinons, nous découvrons de